

DEPARTEMENT  
Alpes-de-Haute-Provence

Communauté d'Agglomération  
**PROVENCE ALPES  
AGGLOMERATION**

**Année 2018**  
**Séance du 14 novembre 2018**  
**N° 07**

**Objet : Diffusion de données ouvertes et intelligentes (Open Data) approbation de la nouvelle convention de partenariat avec la Région Sud Provence Alpes Côte d'Azur**

**EXTRAIT**  
**DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL  
D'AGGLOMERATION**

L'an deux mille dix-huit et le quatorze du mois de novembre à dix-sept heures trente, le conseil d'agglomération Provence Alpes Agglomeration, régulièrement convoqué le sept du mois de novembre 2018, s'est réuni dans la salle Abbé Féraud à DIGNE LES BAINS, sous la présidence de madame Patricia GRANET BRUNELLO

Est nommé secrétaire de séance : Michel BLANC

**Etaient présents :**

ACCIAI Bruno, AILHAUD Régine, AUZET Eric, BAILLE Denis, BARBERO Christian, BARTOLINI Bernard, BARTOLINI Jean-Louis, BERTRAND Philippe (à partir du rapport n° 15), BLANC Michel, BLOT Michel, BONNET Brigitte, BONNET Martine, BONZI Maryse, BREMOND Danièle, BRUN Patricia, CAREL Serge, CAZERES Benoit, CHATARD Gilles (jusqu'au rapport n°10), COMBE Gérard, COSSERAT Sandrine, DOMENGE Eliane, ESMIOL Gérard, EYMARD Max, FERAUD Maryline (jusqu'au rapport n° 12), FIAERT Claude, FONTAINE Sonia, GRANET BRUNELLO Patricia, GRAVIERE Remy, HERMITTE Francis, ISOARD Roger, LE CORRE Thibault, LEDEY Olivier, LEJOSNE Patrick, MALDONADO Jean Paul, MARTELLINI Patrick, MARTIN Emmanuelle, MAZAL Ambroise, NICOLOSI Philip, OGGERO BAKRI Céline, ORSINI Philippe (à partir du rapport n° 18), PAUL Gérard, PAUL Gilles, POULEAU Philippe, PRIMITERRA Geneviève, REINAUDO Patrick, ROCHAT Jacques, SEVENIER Jean, SUZOR Pierre, TEYSSIER Bernard, THIEBLEMONT Martine, TRABUC Nicolas, VILLARD René, VILLARON Bruno, VIVOS Patrick, VOLLAIRE Nadine

**Etaient suppléés :**

AILLAUD Jean Pierre a donné pouvoir à MENS Jacques  
PIERRISNARD Jacqueline a donné pouvoir à CORTES Guy  
URQUIZAR Danielle a donné pouvoir à GIRARD BEGUIER Laurent

**Etaient représentés :**

AILLAUD Sylvie a donné pouvoir à BONNET Martine  
AUZET Guy a donné pouvoir à CAZERES Benoit  
AYMES Bernard a donné pouvoir à GRANET BRUNELLO Patricia  
BERTRAND Philippe a donné pouvoir à BREMOND Danièle jusqu'au rapport n° 14  
CASA Chantal a donné pouvoir à MARTIN Emmanuelle  
CHATARD Gilles a donné pouvoir à POULEAU Philippe à partir du rapport n°11  
DEORSOLA Jean Paul a donné pouvoir à LEDEY Olivier  
FIGUIERE Delphine a donné pouvoir à COMBE Gérard  
JULIEN Jacques a donné pouvoir à BAILLE Denis  
ORSINI Philippe a donné pouvoir à MARTELLINI Patrick (jusqu'au rapport n° 17)  
REINAUDO Gilbert a donné pouvoir à REINAUDO Patrick

**Etaient excusés :**

AUBERT Serge	MUNOZ MALDONADO Julien
BALIQUE François	PAYAN Claude
BAUDOUX MAUREL Marie Anne	REBOUL Chidéric
BOURJAC Jean Marie	RONDEAU Daniel
DE VALCKENAERE Gilles	SERRA Victor
FLORES Sylvain	THONATTE Lionel
MAGAUD Marie José	TONELLI Corinne

REÇU EN PREFECTURE

le 16/11/2018

Application agréée E-legalite.com

99\_DE-004-200067437-20181114-07\_14112018

**Monsieur Thibaut LE CORRE, rapporteur, expose ce qui suit :**

Il est rappelé que par délibérations N° 21 et 22 en date du 5 avril dernier, l'assemblée a accepté le principe de la diffusion de données ouvertes et intelligentes, a approuvé les termes d'une convention de partenariat avec le Région SUD Provence Alpes Côte d'Azur pour une mise à disposition d'une plateforme des données «Open Paca» pour développer de nouveaux services liés au Système d'Information Géographique pour une plus grande diffusion de l'information.

Par délibération N°18-554 du 29 juin 2018, le Conseil Régional a approuvé une nouvelle convention type pour la diffusion de données en relation avec la nouvelle plateforme régionale de données DATA SUD.

La Région a donc demandé à notre Communauté d'Agglomération d'approuver la nouvelle convention (ci-jointe).

Ce nouveau document doit permettre de prendre en compte toutes les évolutions dans ce domaine et d'officialiser le rôle et la responsabilité des parties : la Région en tant que fournisseur de cette offre gratuite de service et animatrice cheffe de file de la démarche régionale, les partenaires en tant que producteurs et diffuseurs de données.

La Loi Numérique, applicable depuis le 7 octobre dernier, prévoit que les collectivités de plus de 49 agents sont tenues de mettre en ligne, dans un Répertoire des Information Publiques sous forme électronique, leurs principaux documents.

Considérant :

- Que Provence Alpes Agglomération à l'obligation de s'engager dans une démarche d'ouverture de ses données.
- Que la Région SUD Provence Alpes Côte d'Azur a adopté une nouvelle convention de partenariat

Il vous est proposé d'approuver les termes de la a nouvelle convention, à titre gratuit, entre Provence Alpes Agglomération et la Région SUD Provence-Alpes-Côte d'Azur relative à « la diffusion de données ouvertes et intelligentes» et d'autoriser Madame la Présidente à signer cette convention.

**LE CONSEIL D'AGGLOMERATION**

Après délibération

A l'unanimité

Approuve les propositions présentées

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Ont signé au registre des délibérations les membres présents.

Pour extrait conforme

La Présidente Patricia GRANET-BRUNELLO



REÇU EN PREFECTURE

le 16/11/2018

Application agréeé E-legaline.com

99\_DE-004-200067437-20181114-07\_14112018